

Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de la montagne
Certification PEFC en cours de renouvellement
Département Oise (60)
Localisation Noyon Nord-Ouest
Commune Lagny
Lieu-dit Bois de Lagny
Coordonnées GPS (degrés Décimaux) Longitude : 2,900494
 Latitude : 49,612244
Point de Rencontre Mairie de Lagny
Sécurité conseillé

Essence principale	Hêtre, Châtaignier
Volume présumé	239 m3
Nombre d'arbres	153
Volume moyen	1,56 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelle PSG 7p, 9p.
Surface 4,00 hectares environ
Limites chemins/peinture
Marquage Zone bleue : un flachis au pied et rond jaune au corps,
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73
Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire
 SAS Cegeb
 68 rue de Centre 60350Berneuil / Aisne
 Tel :03 44 85 76 60_Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Hêtre			1	12	16	31	13	13	11	6	4	5	1	1	114	207	1,82
	Châtaignier		2	12	5	1	1									21	17	0,81
	Frêne				3	1	1									5	5	1,00
	Chêne				1	2	1									5	4	1,25
	Tilleul			4	1	1										6	4	0,67
	Merisier			1	1											2	1,5	0,75
																153	239	1,56

Clauses particulières

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon. Tous les bois de feu feuillus (branches, et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre.) sont réservés. Abattage raz de terre.

Débardage : prévu vers le Sud sur le lieu de stockage noté sur le plan. (accès camion en cours de réalisation) sinon vers le dépôt Sud-Ouest. Impérativement sur sol sec. En fin de chantier, les purges et déchets divers seront enlevés et les ornières nivelées.

Délai d'exploitation, de vidange et réparations le 30 Septembre 2026.

Paiement :

Le prix principal H.T.de la vente sera payé en trois fractions :
 20% par virement dans les 15 jours de la vente,
 et deux billets à ordre, de 40 % chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2025 et du 10/01/2026.
 La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée par virement au comptant.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25%du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Prix L'acquéreur La Caution

